

**CONFÉRENCE DE PRESSE DU
GOUVERNEMENT
DÉCLARATION LIMINAIRE DU
MDENP**

Ouagadougou, le 23 janvier 2014

Monsieur le Ministre de la Communication, porte parole du Gouvernement

Mesdames et messieurs les journalistes,

Permettez-moi avant tout propos, puisque c'est mon tout premier passage de l'année au point de presse du Gouvernement, de souhaiter **une bonne et heureuse année 2014 à l'ensemble de la presse burkinabè**. Que cette année soit celle de la consécration de vos projets.

Je voudrais également, féliciter le Service d'Information du Gouvernement pour le travail qu'il abat chaque jour pour transmettre la bonne information du gouvernement à la population.

Mesdames et messieurs les journalistes,

Mon département se réjouit de l'opportunité que nous avons d'échanger avec vous ce matin, sur des sujets aussi importants que primordiaux pour l'atteinte de nos objectifs et pour la satisfaction des besoins de la population. Notre ambition est de mobiliser le potentiel des télécommunications et des technologies de l'information et de la communication au profit des objectifs de développement, de l'efficacité de l'administration, des entreprises et des individus, en somme de pouvoir intégrer notre pays dans la société de l'information.

L'examen du bilan des activités 2013 du Ministère du Développement de l'Economie numérique et des Postes va permettre d'évaluer le chemin parcouru **et les acquis engrangés par mon département depuis sa création il y a à peine un an.**

Aussi les perspectives pour cette année 2014, la construction du backbone nationale, l'aboutissement du Projet e-Conseil des ministres et les différentes mesures entreprises pour améliorer la qualité de la communication et de la Connexion à internet s'inscrivent dans la volonté des plus hautes autorités de notre pays de faire des TIC, un accélérateur de développement.

Secteur de soutien à la croissance dans la Stratégie de croissance accélérée et de développement durable (SCADD) et le Programme d'action du Gouvernement pour l'émergence et le développement durable (PAGEDD), le Ministère du Développement de l'Economie

numérique et des Postes a pu, en dépit des difficultés, entreprendre et réaliser des activités majeures durant cette année 2013.

Dans le domaine de l'économie numérique, les acquis suivants ont été enregistrés :

- **le lancement du processus de mise en exploitation de la plateforme e-Conseil des Ministres**, avec pour ambition de tenir le premier Conseil des Ministres sans papier dans le premier semestre de cette année.
- **l'autorisation du Conseil des Ministres en sa séance du 19 juin 2013, de la signature d'un contrat technique avec la société Huawei Technology pour la construction du réseau Backbone** en fibre optique sur toute l'étendue du territoire national;
- **la mise en service officielle des stations de base WIMAX de Kaya, Ouahigouya, Fada, Bobo-Dioulasso, Ziniaré et Koudougou le 22 mars 2013 à Fada N'Gourma**. Les six (6) sites régionaux sont interconnectés au RESINA et les différents sites de l'Administration y sont connectés. Les différentes plateformes techniques centrales et mutualisées sont en maintenances et entretien permanents grâce aux différents ordres de commandes qui s'exécutent normalement ;
- la finalisation en cours de la mise en place du réseau wimax **dans les villes de Dédougou et de Banfora ;**
- **l'obtention d'un financement pour la réalisation de l'étude de faisabilité du technopole et la finalisation du cahier des prescriptions techniques de cette étude ;**
- la réalisation, en collaboration avec le **Luxembourg**, d'une étude d'identification des besoins, dans le cadre de **l'appui de ce pays au secteur des TIC, d'un montant de 15.000.000 d'euros, pour la période 2013-2015**. Cette étude a permis

d'identifier les actions prioritaires à mener pour appuyer le secteur des TIC ;

- **la mise en œuvre du Programme d'Appui au Renforcement des Infrastructures de Communication (PARICOM)** qui est un ensemble de projets structurants de développement d'infrastructures et de services de communication électronique visant l'amélioration de l'efficacité de fonctionnement de l'administration publique et l'offre de services au profit des populations et des acteurs du secteur.
- La réalisation, en collaboration avec la Banque Mondiale, **d'une pré-étude de faisabilité du projet de réalisation d'une plateforme électronique de « Données Gouvernementales Ouvertes du Burkina Faso »**. Cette pré-étude a permis de faire un diagnostic préliminaire sur les données gouvernementales ouvertes, et pour ce faire, d'évaluer l'environnement, l'intérêt et l'état de préparation du gouvernement, notamment en ce qui concerne la disponibilité de données statistiques ;
- **la signature le 5 mars 2013 du plan d'actions pour la création du premier Point d'Echange Internet** et la formation technique dispensée au personnel technique des opérateurs ;
- **la création de l'Agence nationale de la promotion des TIC (ANPTIC)** qui favorisera l'approfondissement de l'appropriation des TIC;
- **l'adoption par le conseil des ministres de trois cyberstratégies sectorielles : e-Gouvernement, e-Commerce et e-Education**
- **l'Organisation en octobre 2013 du Forum panafricain de partage des meilleures pratiques dans le domaine des TIC sur le thème « Data4Dev »** (Données numériques pour le développement). Et la tenue dans le même mois de la Semaine nationale de l'Internet et des autres TIC sous le thème « *TIC et emplois des jeunes* ».
- **la participation aux festivités du 11 Décembre 2013 à Dori avec notamment le déploiement de la technologie wimax et**

la mise à disposition des hommes de médias d'un centre de presse avec une connexion internet.

Dans le domaine des postes, nous avons enregistré comme acquis majeurs :

- la poursuite du processus de **restructuration de la SONAPOST** ;
- la poursuite du processus de **normalisation des comptes CNE** à travers la dénumérotation de tous les comptes CNE et la rédaction des nouveaux livrets CNE ;
- **l'extension du réseau postal avec notamment l'ouverture du bureau de poste de Bagré dans la perspective du grand projet Bagrépole.**

Mesdames et messieurs les journalistes

En termes de perspectives, mon département va entreprendre des actions allant dans le sens de la résolution des différents défis à relever pour permettre à nos populations de saisir toutes les opportunités qu'offrent les TIC. Il s'agira :

- du développement de l'économie numérique et de **l'accès des citoyens au service universel des communications électroniques** par la réalisation dans les meilleurs délais des infrastructures adéquates dont l'infrastructure en fibre optique (backbone) sur toute l'étendue du territoire national ;
- de l'amélioration de la qualité du réseau de la téléphonie mobile et l'accès à internet ;
- de la poursuite de **l'opérationnalisation de l'Agence nationale de promotion des technologies de l'information et de la communication (ANPTIC)** ;

- **Le lancement effectif de la construction du Backbone ;**
- **Le lancement des travaux de réalisation du point d'atterrissage virtuel ;**
- **La mise en service du premier point d'échange internet national**
 - **La réalisation de l'étude de faisabilité technique, économique, juridique et commerciale du technopôle de Ouagadougou ;**
 - **La réalisation de l'étude de faisabilité technique, économique, juridique et commerciale du call-center ;**
 - **le renforcement de la coopération internationale dans le domaine des télécommunications ;**
 - **l'extension du Réseau Informatique National de l'Administration (RESINA) dans les villes de Tenkodogo, Manga, Gaoua et Tougan ;**
 - **le lancement de l'exploitation de la plateforme e-Conseil des ministres ;**
 - **la mise en œuvre du projet Mac Caw qui permettra de d'étendre le RESINA dans dix (10) villes secondaires ;**
 - **la promotion de l'accès à des services postaux modernes sur l'ensemble du territoire ;**

- **la construction de 07 bureaux de poste avec clôture dans le cadre du contrat-plan entre la SONAPOST et l'Etat ;**
- **la réalisation, en collaboration avec le Ministère de la Communication, de la transition de la télévision analogique vers le numérique ;**
- **l'Organisation de la 10^e édition de la SNI.**

Mesdames et messieurs de la presse,

Voici ainsi déclinés le bilan 2013 et les perspectives pour cette année du Ministère du Développement de l'Economie numérique et des Postes. Mais avant de vous donner la parole pour les éventuelles questions, **j'aimerais revenir sur certains sujets d'intérêt notamment : la construction du Backbone national et la mise en œuvre de la TNT, la qualité de l'internet et des appels téléphoniques, le projet e-Conseil des ministres, etc.**

➤ **De la Construction du backbone national et de la mise en œuvre de la Télévision numérique terrestre (TNT)**

La construction du backbone va rentrer bientôt dans sa phase opérationnelle. A ce sujet, le conseil des ministres du 19 juin 2013 a donné son autorisation pour sa réalisation. Et c'est la société HUAWEI TECHNOLOGY leader mondiale dans le domaine de la fibre optique qui va assurer la réalisation de cette infrastructure. Cette infrastructure qui va booster la connectivité à Internet à travers le haut débit est caractérisée par :

- **une architecture réseau étendue (5 400 Km) ;**
- **un réseau de débit très élevé ou réseau large bande (100 Gbps dans le cœur du réseau et 40 Gbps dans les artères secondaires);**
- **le raccordement de tous les chef-lieux de provinces et de 82 autres localités du pays ;**

- la réalisation de bretelles de déserte (raccordement des opérateurs, des sites du RESINA, des Universités, des formations sanitaire, des banques, des centres de recherche, des centres d'affaires, etc.).

Une équipe interministérielle travaille actuellement pour permettre au Gouvernement, avant la fin du premier trimestre 2014, de :

- signer le contrat technique avec HUAWEI ;
- négocier et de signer un accord de financement reposant sur un prêts à taux concessionnelle.

La signature de ces deux contrats ouvrira la voie au démarrage effectif des travaux qui sont prévus pour une durée de trente (30) mois.

➤ De la mise en œuvre de la Télévision numérique terrestre (TNT)

La Télévision numérique terrestre (TNT) désigne l'ensemble des technologies (normes de compression et de diffusion) et des infrastructures (multiplexage des programmes, transport des signaux, diffusion des signaux) qui permettent à terme aux téléspectateurs de recevoir des chaînes TV numériques d'une **antenne classique** (le râteau éventuellement couplée à une télévision équipée d'un adaptateur). Et c'est suite à la possibilité de conversion des images et des sons analogiques en données numériques que la mise en place de ce système a été rendu possible. En effet, cela permet **de compresser les fichiers selon différentes normes (Mpeg2 / Mpeg4) et donc de permettre, le transport de plus de données sur le même canal.**

Le passage au numérique se révèle aujourd'hui comme une nécessité au vu des intérêts que cette technologie peut induire. Parmi **ces intérêts on peut citer :**

- l'appétence des utilisateurs pour des services plus diversifiés et de meilleure qualité;
- les impératifs des radiodiffuseurs pour diminuer le coût d'investissement et de maintenance de leurs réseaux tout en augmentant leur couverture;

- le souhait des gouvernements, à qui le passage au numérique permet de libérer des fréquences précieuses pour assurer le déploiement des réseaux d'accès large bande sur l'ensemble de leurs populations et de valoriser cette partie du spectre;
- enfin les opérateurs mobiles pourront desservir à un coût abordable des zones à faible densité de population.

Notre pays s'est résolument engagé à se doter de cette technologie à l'horizon 2015. Et le moins que l'on puisse est que nous sommes en avance sur un certain nombre de pays de l'espace UEMOA. A ce jour nous avons :

- **un comité chargé du passage de l'analogique au numérique ;**
- **une stratégie nationale de la TNT ;**
- **Adoption de texte sur le paysage audiovisuel ;**
- **La création de l'opérateur de diffusion (société burkinabè de télédiffusion)**
- **La numérisation en cours de la télévision.**

Dans cette nouvelle configuration du secteur des multimédia, de nouveaux acteurs font leur apparition à savoir :

- **Les producteurs ou éditeurs de programme ;**
Il peut s'agir des promoteurs privés actuels de chaînes de télévision, et probablement de nouveaux entrants ;
- **L'opérateur de multiplexage** qui peut être aussi l'opérateur de transport et de diffusion, comme cela a été arrêté au Burkina Faso (Dans certains pays l'opérateur de multiplexage peut être différent de l'opérateur de transport, qui peut être lui aussi différent de l'opérateur de diffusion) ; Comme son nom l'indique, il assure le multiplexage des différents programmes des éditeurs de programme et assure la compression pour le transport sur les liaisons de télécommunications ;

- **Le téléspectateur** en bout de chaîne qui doit soit utiliser une télévisions avec un tuner TNT intégré ou sa télévision actuelle à laquelle il devra rajouter un adaptateur TNT.

Le backbone viendra soulager les opérateurs de diffusion dans le cadre de la Transition numérique terrestre (TNT).

➤ **Du projet e-Conseil des ministres**

Le projet e-Conseil de Ministres (PeCM) est dans sa phase finale de mise en œuvre. En ce sens que beaucoup de choses ont pu être fait jusqu'à présent. A cet effet nous avons :

- le renforcement des infrastructures de communication par la mise à niveau des réseaux locaux informatiques des cabinets ministériels et la création d'interconnexions redondantes entre les principaux sites du projet.
- la mise en place d'une plateforme logicielle multiservices comprenant notamment :
 - o un annuaire des utilisateurs et des ressources du e-conseil ;
 - o un espace de travail collaboratif permettant la gestion électronique des dossiers du Conseil des Ministres depuis leur production dans les différents départements jusqu'à leur adoption et archivage, en passant par les différentes phases de traitement ;
 - o un outil de communication temps réel ;
 - o un service de messagerie électronique privée ;
- la mise en place d'une couche de sécurité comprenant :
 - o une autorité de certification et d'authentification forte qui garantit la confidentialité, la non répudiation et l'intégrité des données ;
 - o un mini Datacenter sécurisé au SGGCM pour l'hébergement des serveurs ;
 - o un groupe électrogène pour assurer la continuité de la fourniture énergétique aux équipements centraux ;

- o un mécanisme de sauvegarde automatique pour garantir la reprise en cas de sinistres éventuels ;
- o un site miroir de réplication en temps réel pour garantir la continuité de services en cas d'indisponibilité du site principal ;
- o la définition de procédures de gestion et d'utilisation des ressources et services du e-Conseil des Ministres ;
- l'appui des cabinets ministériels en matériels informatiques (3 PCs et 1 scanner par Ministère).
- la formation des différents acteurs du e-Conseil des Ministres.

Et si tout se déroule comme nous l'avons prévu, nous aurons un conseil des ministres sans papier dans le premier semestre de cette année 2014.

➤ **De la qualité de l'internet et des appels téléphoniques**

La connexion internet du Burkina Faso à l'international est assurée en sa grande partie par l'ONATEL. Mais force est de reconnaître que les consommateurs ne trouvent toujours leur compte tant la qualité du réseau reste à désirer.

A cet effet, l'Autorité de régulation des communications électroniques et des postes (ARCEP) se charge de faire des contrôles et de rappeler les opérateurs à leur obligation.

En effet, l'autorisation d'exercer dans le secteur des télécommunications est accordée à chaque opérateur sous forme d'une licence délivrée par le Ministre en charge du secteur. A cette licence est annexé un cahier des charges qui fixe, entre autres, les obligations de l'opérateur en termes de déploiement de son réseau pour la couverture du territoire national. Ce cahier des charges indique également des normes de qualité de service à respecter dans la fourniture du service à la clientèle.

L'ARCEP, agissant conformément à ses attributions fixées par la loi, réalise périodiquement des contrôles pour s'assurer du respect par les opérateurs de téléphonie, des obligations découlant de leurs cahiers des charges, aussi bien en termes de couverture qu'en termes de qualité de service. L'ARCEP, peut, dans ce cadre, prononcer des sanctions pour contraindre tout opérateur à remédier à des insuffisances constatées

dans son réseau. Et vous vous souviendrez **que l'ARCEP a déjà infligé des sanctions pécuniaires très lourdes à des opérateurs de téléphonie**. Nous allons **demandeur l'ARCEP de poursuivre ses contrôles** pour amener les opérateurs de téléphonie à **respecter leurs cahiers de charges et satisfaire ainsi les besoins des consommateurs**.

Toujours dans le but de trouver de meilleures solutions aux problèmes de Communications et de connexion à internet, mon département a convié l'ensemble des acteurs (ARCEP, Compagnies de téléphonie et d'accès à internet et le Ministère) le 29 novembre dernier et ensemble nous avons fait un diagnostic assez clair des difficultés et chacun a pu mesurer sa responsabilité dans la qualité de la Communication et de la connexion à internet. Tout en exposant les difficultés qu'ils rencontrent notamment le vandalisme, la plainte des riverains de pylônes, les opérateurs **ont pris l'engagement de travailler à une amélioration substantielle de la qualité de leurs prestations**.

➤ **De la question du 4^e opérateur**

Pour le 4^e opérateur, le dossier suit son cours. Il ya une obligation réglementaire dans l'attribution d'une telle licence par procédure d'appel d'offre ouvert international. En 2010, l'ARCEP a lancé un premier appel d'offre qui s'est révélé infructueux par manque d'offre. Le processus a été relancé en 2013 et est toujours en cours. A cet effet, l'ARCEP a reçu une seule offre qu'elle a instruite et transmis les conclusions au Gouvernement. L'appréciation finale de cette offre unique est en cours auprès des services techniques compétents. La décision finale du Gouvernement tiendra compte du respect des conditions techniques et financières d'entrée dans le marché national afin de garantir le développement de la concurrence et de l'innovation.

➤ **2014, année des TIC**

Avec la réalisation des différents projets notamment la construction du backbone qui va supporter entre autres la TNT, la réalisation du e-Conseil des ministres ou conseil des ministres sans papier et

l'opérationnalisation de l'ANPTIC, on peut rejoindre le Chef de l'Etat et affirmer que 2014 sera l'année des TIC au Burkina Faso.

➤ **Autres actualités**

L'année 2014 est une année électorale à l'Union internationale des télécommunications (UIT) et à l'Union africaine des télécommunications (UAT).

Le Burkina Faso est en campagne pour :

- **L'élection de notre compatriote M. Brahim SANOU pour un deuxième mandat de Directeur du Bureau de Développement des Télécommunications (BDT) de l'UIT ;**
- **Le renouvellement du mandat du Burkina Faso comme membre du Conseil de l'UIT,**
- **Le renouvellement du mandat du Burkina Faso comme membre du Conseil d'administration de l'UAT.**

La réalisation d'une société de l'information, loin d'être une affaire du président du Faso et du Gouvernement, est avant tout une volonté commune de l'ensemble des burkinabè. Et c'est notre devoir de nous engager pour l'aboutissement d'une telle société. C'est à ce prix que chacun de nous aura la pleine conscience de sa place et de ses missions dans l'amélioration de la qualité des services de communication et d'internet au Burkina Faso.

Je vous remercie pour votre attention !